Image not found or type unknown

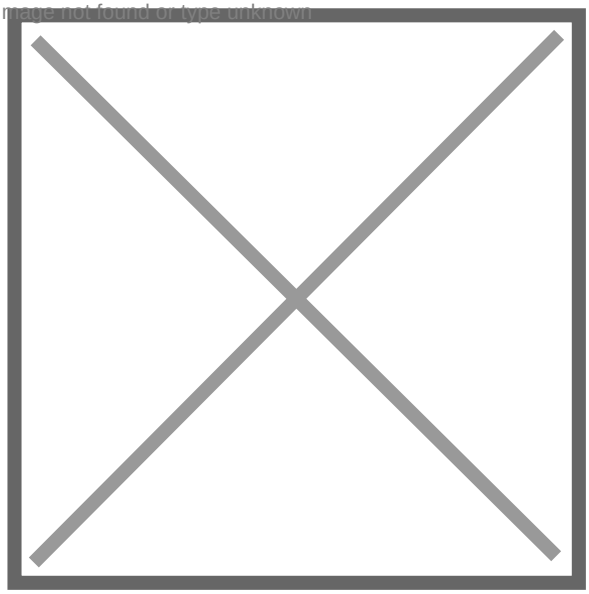

Porte cassée pat locataire

Par **lissou53**, le **11/09/2022** à **09:23**

Bonjour à tous,

Nous sommes propriétaires d'un appartement et récemment, notre locataire nous a prévenu que la porte de sa chambre s'était fissurée, puis cassée, après avoir claqué à cause d'un fort coup de vent.

Nous savons que la loi nous demande de remplacer à nos frais les éléments qui cassent par vétusté. Mais dans ce cas de figure, qui doit payer les réparations ? Mon conjoint pense que c'est elle, car elle a créé un courant d'air sans bloquer la porte et que le bail demande au locataire de rendre les lieux dans l'état où il l'a trouvé.

Pouvez-vous nous éclairer sur le sujet ? Merci !

Par **amajuris**, le **12/09/2022** à **16:17**

bonjour,

si cette porte était vétuste, son état a du être noté sur l'EDL d'entrée dans les lieux.

si rien n'est noté, c'est qu'elle était en bon état.

salutations

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés